

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE POURSUIT SA POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNEES ET PROPOSE DESORMAIS LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES IMMATRICULATIONS, MODIFICATIONS ET RADIATIONS DES SOCIETES.

APRES LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES DES COMPTES ANNUELS DEPOSES AUX GREFFES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017, L'INPI COMPLETE SON OFFRE DE DONNEES GRATUITES POUR TOUS.

Depuis le 29 mars, date de la mise à disposition gratuite par l'INPI des comptes annuels déposés aux greffes, **plus de 250 réutilisateurs (services publics, grandes entreprises, PME, start-up ou particuliers) ont sollicité et reçu une licence d'exploitation gratuite de l'ensemble de ces données.** Un chiffre qui montre le vif intérêt suscité par l'ouverture de cette mine d'informations, susceptibles d'améliorer une activité ou de permettre la création de nouveaux services. **En complément, l'INPI propose désormais la mise à disposition gratuite des nouvelles inscriptions** enregistrées au registre national du commerce et transmises par les greffes : immatriculations, modifications et radiations des sociétés depuis le 5 mai 2017.

Quelle est la nature de ces données ?

Ce nouveau service donne accès aux **données d'identité légale des sociétés** enregistrées depuis le 5 mai 2017 au registre national du commerce et des sociétés (RNCS) en provenance de tous les greffes des tribunaux à compétence commerciale. Elles comprennent par exemple la date d'immatriculation, la forme juridique, le capital, la dénomination sociale, le nom commercial, le sigle, l'activité principale, les représentants et l'adresse des établissements. Ces données permettent également de **suivre la vie des entreprises** immatriculées au RNCS : modifications et radiations.

Que faire de ces informations ?

Ces informations peuvent être exploitées pour une **meilleure connaissance des clients, partenaires, fournisseurs**, et de leur activité. Elles peuvent permettre également la création de **nouveaux services**.

Cette ouverture des données s'inscrit dans le cadre d'une politique gouvernementale volontariste, dont l'objectif est de favoriser l'émergence de services innovants à valeur ajoutée pour l'économie.

En pratique

- ✓ L'INPI fournit les données relatives aux nouvelles inscriptions (immatriculations, modifications, radiations), telles que transmises par les tribunaux de commerce, tribunaux d'instance ou tribunaux mixtes de commerce, soit environ 1,4 million d'inscriptions par an.
- ✓ La mise à jour des données est quotidienne.
- ✓ L'INPI propose ces données au public via un serveur FTP, dans un format XML pour les données issues des tribunaux de grande instance et tribunaux mixtes de commerce et dans un format CSV pour les données issues des tribunaux de commerce.
- ✓ La réutilisation des données est soumise à l'acceptation d'une licence gratuite, disponible sur inpi.fr
- ✓ En savoir plus : inpi.fr rubrique « Services et prestations » « open data IMR » ou [cliquer sur ce lien](#)



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17